

Nombre
de conseillers
en exercice : 11

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-sept juillet
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 9

Date de la convocation : 21 juillet 2026

Présents : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT,
Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques
MEISSIMILLY, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Lila VAN
SCHRICK

Absents excusés : Vanessa COLLATTI, Pascale BURGAT (pouvoir à
Jean-Marie REYNIER),

Secrétaire : Jean-Jacques MEISSIMILLY

Objet : Organisation de l'année scolaire 2026/2027 pour la cantine et la garderie scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil le bilan de l'année scolaire 2025/2026.

Pour l'année 2026/2027, Monsieur le maire présente le règlement intérieur proposé par la
commission compétente. Il propose de conserver les tarifs et l'organisation à l'identique, à
savoir :

Cantine : 4.20 € TTC /repas

Garderie scolaire :

HORAIRES ET TARIFS DE LA GARDERIE		2026-2027	
	Horaires	Prix par enfant domicilié ou scolarisé à Arvieux	Prix par enfant non domicilié ou non scolarisé à Arvieux
MATIN (lundi mardi jeudi vendredi)	8h - 8h20	1€	
SOIR (lundi mardi jeudi vendredi) - goûter inclus	16h30 - 18h	3,50€	
MERCREDI	8h - 17h	6€ matin	8€ matin
		6€ après-midi	8€ après-midi
Vacances scolaires semaine du jour de l'an + février (zone B)	8h - 17h	6€ matin	8€ matin
		6€ après-midi	8€ après-midi

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le bilan présenté
- **ACCEPTE** les horaires et tarifs proposés ci-dessus
- **APPROUVE** le règlement intérieur joint à cette délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour le
fonctionnement de la cantine.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.

